



Lycée français Louis Pasteur



Lagos Nigéria

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le lycée français Louis Pasteur est un établissement français homologué par le Ministère français de l'éducation nationale et conventionné avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Ce règlement intérieur, émanation du règlement intérieur de l'établissement, précise les modalités de fonctionnement de l'école primaire.

Il s'applique à l'ensemble de la communauté éducative : élèves, parents, enseignants et personnels non enseignants.

ADMISSION ET INSCRIPTION

L'école accueille des enfants de toutes nationalités. Les enfants sont inscrits dans leur classe d'âge :

Ecole maternelle	Petite section (PS)	3 ans
	Moyenne section (MS)	4 ans
	Grande section (GS)	5 ans
Ecole élémentaire	Cours préparatoire (CP)	6 ans
	Cours élémentaire 1 ^{ère} année (CE1)	7 ans
	Cours élémentaire 2 ^{ème} année (CE2)	8 ans
	Cours moyen 1 ^{ère} année (CM1)	9 ans
	Cours moyen 2 ^{ème} année (CM2)	10 ans

L'admission des élèves non francophones ou issus d'un autre système scolaire peut être précédée d'un test d'entrée destiné à évaluer leur niveau dans leur propre langue.

L'inscription de l'élève ne se fait qu'après fourniture de tous les éléments du dossier administratif et financier.



French School Louis Pasteur



Lagos Nigeria

RULES OF THE PRIMARY SCHOOL

The French School Louis Pasteur is a French institution approved by the French Ministry of National Education and under agreement with the Agency for French Education Abroad (AEFE).

These rules, being an offshoot of the general rules of the institution, explain the modus operandi of the primary school.

It applies to the entire educational community: students, parents, teachers and non-teaching staff.

ADMISSION AND REGISTRATION

The school receives children of all nationalities.

The children are enrolled according to their age group:

Nursery School	Petite section (PS)	3 years old
	Moyenne section (MS)	4 years old
	Grande section (GS)	5 years old
Elementary school	Cours préparatoire (CP)	6 years old
	Cours élémentaire 1 ^{ère} année (CE1)	7 years old
	Cours élémentaire 2 ^{ème} année (CE2)	8 years old
	Cours moyen 1 ^{ère} année (CM1)	9 years old
	Cours moyen 2 ^{ème} année (CM2)	10 years old

The admission of non-Francophone students or students coming from another school system may be preceded by an entrance test to assess their level in their own language.

The student's registration is done only after providing all the elements of the administrative and financial record.

HORAIRES ET ACCES A L'ETABLISSEMENT

HORAIRES

7h00 : ouverture des grilles et entrée des élèves dans la cour de l'école. Seuls les parents d'enfants de maternelle sont autorisés à pénétrer dans la cour. Ils ne sont pas autorisés à rester dans la classe ou dans la cour après le début des cours.

7h30 : entrée en classe des élèves et sortie des parents.

8h00 : fermeture des grilles.

12h15 : ouverture des grilles, les parents attendent sous la grande paillote.

12h20 : sortie des classes et entrée des parents de maternelle dans la cour de l'école. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les classes avant la fin des cours. Les élèves doivent veiller à prendre leur cartable, ni eux ni leurs parents ne sont autorisés à retourner dans les classes après 12h20.

12h40 : début des activités périscolaires. Les parents et les élèves non inscrits à une activité doivent sortir de la cour. Fermeture des grilles.

ABSENCES ET RETARDS

ECOLE MATERNELLE

Afin de tirer tous les bénéfices de cet enseignement, il est souhaitable que les enfants fréquentent l'école le plus régulièrement possible. De même, nous engageons les parents à arriver à l'heure, afin que leurs enfants profitent des premières activités, et de ne pas gêner le déroulement de la classe.

ECOLE ELEMENTAIRE

La scolarité est obligatoire. Toute absence prévue doit être auparavant signalée par un mot sur le carnet de liaison et un message à la direction (directeur@lyceefrançaislagos.com). En cas d'absence imprévue, il convient d'envoyer un message à la direction le plus rapidement possible. En cas de retard, les élèves doivent se présenter au secrétariat pour retirer un billet de retard avant d'entrer en classe. Aucun élève ne peut sortir de l'école avant la fin des classes sauf cas exceptionnels ou programmés. Si l'absence est prévue (rendez-vous médical par exemple) l'élève présentera une demande écrite de ses parents. L'adulte qui prendra en charge l'élève passera obligatoirement au secrétariat signer une décharge. Absences et retards gênent le bon déroulement de la classe. L'assiduité est une des conditions de la réussite scolaire. Il est donc demandé aux parents de respecter le calendrier et les horaires scolaires.

TIME AND ACCESS TO THE ESTABLISHMENT

TIME

7:00 am: Opening of the gates and entry of students in the school yard. Only parents of Kindergarten children are allowed to enter the courtyard. They are not allowed to stay in the class or in the yard after the start of classes.

7:30 am: entry in class for students and exit of parents.

8:00 am: closing the gates.

12:15 am: opening of the gates. Parents have to wait under the "paillote".

12:20 am: End of the classes. Parents of the Nursery School may enter in the school yard. They are not allowed to enter the class before the end of the class. Students should ensure that they take their school bags; they and their parents are not allowed to return to classes after 12:20.

12:40 am: Start of extracurricular activities. The parents and students not enrolled in an activity are not allowed to stay in the court. Closing of the gate.

ABSENCES AND DELAYS

NURSERY SCHOOL

To reap the benefits from this teaching, it is advisable that children attend school as regularly as possible. Similarly, we urge parents to arrive on time, so that their children enjoy the first activities, and to not interfere with the conduct of the class.

ELEMENTARY SCHOOL

Elementary education is compulsory. Any absence must be provided upfront by a message reported in the book link and an email to the director (directeur@lyceefrançaislagos.com). In case of unexpected absence, you should send a message to the director as soon as possible. In case of delay, the student must address to the secretariat to obtain a late slip before going to class. No student must leave the school before the end of classes unless scheduled or under exceptional circumstances. If the absence is planned (medical appointments, for example) the student will present a written request from his parents. The adult who is responsible for the student must go to the Secretariat to sign up a waiver. Absences and delays hamper the smooth running of the class. Attendance is a prerequisite for success in school. Parents are therefore asked to consider the timetable and school schedules.

HYGIÈNE ET SECURITE

Les enfants doivent être propres et vêtus correctement. En cas de présence de poux, les parents sont tenus de traiter correctement la chevelure des enfants et d'informer la direction de l'école. Tout enfant qui se blesse, même légèrement, doit en informer un adulte. Un passage à l'infirmerie sera systématiquement signalé aux parents par le biais du carnet de liaison ou par téléphone si nécessaire.

Aucun enfant ne doit se trouver en possession de médicaments. En cas de besoin, un traitement médicamenteux peut être administré par l'infirmière ou le médecin scolaire, sur présentation d'une ordonnance.

Il est interdit de manger dans les classes, les couloirs, sur le terrain de sport, sur les tables de ping-pong et dans la salle des droits de l'homme (sauf événements programmés).

Les élèves ne doivent pas rester dans les classes ou les couloirs pendant les récréations. Il est interdit d'apporter à l'école des objets ou jeux dangereux. L'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les heures scolaires (7h30- 12h20).

Le port de bijoux ou d'objets de valeur est fortement déconseillé et l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

COMMUNICATION FAMILLES – ECOLE

RENCONTRES

En dehors des réunions programmées, les parents peuvent demander à rencontrer les enseignants ou la direction en prenant rendez - vous (par le biais du cahier de liaison ou par courriel directeur@lyceefrançaislagos.com).

RESULTATS SCOLAIRES

Les parents sont informés régulièrement des résultats scolaires de leurs enfants . Un livret d'évaluation leur est transmis une fois par trimestre pour les élèves de l'école élémentaire, une fois par semestre pour les enfants de l'école maternelle.

REPRESENTATION

Les parents peuvent transmettre leurs questions ou demandes aux parents élus au Conseil d'école, qui se réunit une fois par trimestre.

Règlement adopté en conseil d'école du 12 novembre 2015.

HEALTH AND SAFETY

Children should be clean and properly dressed. If lice, parents are required to properly treat the hair of their children and inform the management of the school.

If a child is injured, even slightly, he has to tell an adult. A passage in the infirmary will be systematically reported to parents through the book link or by telephone if necessary.

No child should be in possession of drugs. If necessary, medication can be administered by the school nurse or doctor, on presenting a prescription.

It is forbidden to eat in the classrooms, hallways, on sports ground, on ping-pong tables and in the "Human Rights" hall (except for scheduled events).

Students should not remain in classrooms or hallways during the breaks. It is forbidden to bring to school items or dangerous games. The use of mobile phones is strictly prohibited during school hours (7:30 am-12:20 pm). Wearing jewelry or valuables is strongly ill-advised and the school accepts no responsibility for loss or theft.

COMMUNICATION WITH THE SCHOOL

MEETINGS

Out of scheduled meetings, parents can ask to meet with teachers or management after making appointment (through the book link or email to directeur@lyceefrançaislagos.com)

SCHOOL RESULTS

Parents are regularly informed of the academic performance of their children. A booklet of assessment is sent to them once per term (elementary school), twice a year (nursery school).

REPRESENTATION

Parents can send their questions or requests to parents elected to the School Council, which meets once per term.

Regulations adopted by the School Council, on November 12th 2015